



## Compte Rendu de la Réunion du 21/10/2014

### 1/Participants

9 personnes

### 2/Ordre du Jour

CR de la réunion sur la Durance  
Sondage  
Statuts  
Préparation des AG du 15 octobre  
PLU

### 3/CR de la réunion sur la Durance

Thierry a assisté à la réunion organisée par un collectif Vaucluse/ Bouches du Rhône, dont l'Etang Nouveau.

Il s'agit d'une réaction suite au largage d'eau dans la Durance (janvier 2014) qui a mis en difficulté des chasseurs en action dans son lit à la hauteur de Noves.

L'objectif est d'obtenir du Préfet des Bouches du Rhône de nouvelles dispositions pour alerter les utilisateurs de la Durance d'opérations de largages d'eau.

Dans les conditions actuelles, elles relèvent de la compétence exclusive d'EDF et l'information des usagers est limitée aux panneaux d'interdiction d'accès/mise en garde disposés à proximité du lit de la rivière.

Les dispositifs suggérés seraient du type alarme, sirène etc

Le collectif demande l'appui d'autres associations se sentant concernées par ce sujet.

Il est convenu que le projet de courrier au Préfet des Bouches du Rhône était diffusé pour avis des membres de l'association en vue de convenir d'une position de celle-ci ou d'un soutien personnel à la démarche.

### 4/CR du Conseil Municipal du 14/10/2014

Thierry fait le compte rendu des principaux points traités.

Un avenant au Règlement Intérieur précédemment voté est adopté : il s'agit en réalité et seulement de sa mise en conformité avec la loi, notamment en ce qui concerne l'enregistrement des débats (son et vidéo) et la signature des CR par les présents.

L'affichage extérieur des CR du Conseil Municipal est en marche : le panneau d'affichage nécessaire est en commande (depuis un certain temps !)

A propos de l'affichage extérieur, nous notons que c'est une demande de notre association qui fait son chemin.

Pour mémoire, la question de l'accès à l'information avait été soulevée par Nathalie à plusieurs reprises l'an passé à partir du constat suivant : l'affichage étant dans la Mairie, l'information est inaccessible à ceux qui travaillent pendant les heures d'ouverture de la Mairie (la majorité des intéressés !)

Un avenant important a été voté pour les travaux de la rue Picasso (gestion des eaux pluviales)

Ecole de Musique : vote de l'aide à l'élève pour ceux qui habitent de Mallemort

Vote d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à Solidarité Paysanne

Subvention de 68 000 € pour l'aménagement du carrefour de Mille Bouquet : il n'a pas été saisi s'il s'agit de l'aménagement proprement dit du rond-point ou de ses abords (parking) ?

La mise en place de commissions extra municipales est annoncées, notamment pour le PLU

### **5/Commission extra-municipale PLU**

Plusieurs élus ont indiqué que La Parole aux Citoyens serait conviée à envoyer un représentant.

C'est une étape nouvelle pour le fonctionnement de notre association :

Son représentant devra s'exprimer au nom de l'association et non pas en son nom personnel,

Cela implique donc de définir la position de l'association sur les différents aspects de ce sujet ce qui n'entraîne pas nécessairement une position unique : une pluralité de points de vue exprimés par l'association est envisageable compte tenu de notre objet et de notre fonctionnement.

Jean-Claude indique ne pas souhaiter y représenter l'association du fait qu'il était candidat sur une liste concurrente aux dernières élections municipales

Il est convenu que Thierry représenterait l'association dans le cadre ci-dessus.

Pour cela, et dans l'attente de recevoir l'invitation formelle de la Mairie, notre réunion mensuelle de novembre sera consacrée au PLU de façon à mettre en forme nos positions/questions/suggestions sur le sujet.

A propos du POS actuellement en vigueur et du PLU en cours d'élaboration, Yann nous fait part de ses inquiétudes sur les modifications probables des règles de surface constructibles minimum.

Les précisions suivantes sont rappelées sur les mesures prises dans le cadre de la loi SRU (2000) et Alur (2014) pour limiter l'étalement urbain, densifier l'utilisation du sol et donc limiter la « consommation » de terres agricoles :

Disparition du COS (coefficient d'occupation du sol),

Disparition de la surface minimum comme par exemple 4 000 m<sup>2</sup> ou 700 m<sup>2</sup> pour rendre un terrain constructible à Mallemort.

#### **6/Personnels municipal**

Régis nous a fait part longuement de ses inquiétudes à propos de la situation du responsable des services techniques suspendu suite à la rixe qui a eu lieu au cours d'une fête au début de cette année.

Après en avoir débattu, nous convenons qu'il s'agit d'un problème de gestion de personnel grave mais qu'il ne relève des préoccupations directes des habitants de Mallemort en général et des membres de notre association en particulier mais des élus ou de la direction des services de la Mairie.

#### **7/Préparation de l'AG du 15 novembre**

L'AG sera tiendra à la salle N°1 sous la mairie à partir de 10 h et sera suivie d'un casse-croûte mis en commun.

Comme nous avons convenu de la nécessité de modifier nos statuts en profondeur, l'AG ordinaire sera suivie d'une AG extraordinaire pour en discuter et les adopter.

Jean-Pierre prend en charge la synthèse des propositions déjà faites (conseil collégial notamment) et fait circuler un 1<sup>er</sup> document.

L'objectif est d'échanger avant l'AG sur les points essentiels de façon à débattre d'un projet déjà assez élaboré le 15 novembre.

Hervé et Magali se chargent de récupérer la clé à la Mairie le vendredi 14/11.